

principe & tout sentiment de Religion, & porte l'énormité du blasphème jusques sur nos mystères les plus saints, & jusques sur leurs vérités les plus adorables. Qu'à la vûe d'un tel excès de scandale, ils ont cru devoir le déferer sur le champ à leur Cour, persuadés qu'il ne peut être trop tôt expié par l'autorité publique. Quo par les conclusions qu'ils laissent à la Cour, ils ne lui proposent point de qualifications contre un ouvrage dont l'atrocité surpasse toutes celles que l'on pourroit employer, & qu'ils sont forcés d'avouer qu'ils n'en ont pu trouver d'assez capables d'exprimer la juste horreur dont on se sent saisi à sa lecture.

Eux retirés &c.

VIII. On attendoit au commencement de l'année à Paris Madame la Princesse Epouse du Prince Héritaire de Modene qui s'y tient depuis le 26. Novembre dernier, ayant dû partir de Lion immédiatement après les fêtes de Noël, que certains obstacles qui retardoient son arrivée, furent levés. Mais le Prince de Modene ayant reçu avis depuis peu que le Duc son Pere, qui s'est retiré à Boulogne dans l'Etat Ecclésiastique, à l'occasion de la présente guerre, y étoit fort indisposé; cela fait croire qu'il retournera en Italie plutôt qu'il n'auroit fait, & que la Princesse son Epouse qui doit y retourner avec lui, ne viendra par conséquent pas à Paris.

IX. J'ajoute à cet Article de France une Lettre qui me fut écrite il y a quelque-tems. Elle ne regarde aucunement les affaires du tems; cependant je m'en promets autant de bon gré du public, que de toute autre, à cause de la connoissance que je lui procure par là d'un Chirurgien très-habile, qui, sur une même personne a fait deux grandes & singulières opérations, lesquelles ont été suivies de